



## Tenez-vous un comptoir d'impôts gratuit? Obtenez la Subvention du PCBMI!



**Des gens  
qui aident  
des gens**

La Subvention du PCBMI 2025 aide à compenser les dépenses engagées par les organismes communautaires qui organisent des comptoirs d'impôts gratuits par l'intermédiaire du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB), un programme conjoint de l'ARC et de Revenu Québec. Des bénévoles d'organismes communautaires partout au Canada aident les personnes admissibles à faire leur déclaration de revenus gratuitement.

### Qui est admissible?

Les organismes qui ont organisé des comptoirs d'impôts gratuits dans le cadre du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI) ou du Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles (SAIPB) entre le **1<sup>er</sup> juin 2024 et le 31 mai 2025**.

### Pour être admissible à la Subvention du PCBMI, votre organisme doit:

- ✓ être inscrit et autorisé à participer au PCBMI ou au SAIPB
- ✓ avoir reçu un numéro d'identification d'organisme du PCBMI (NIOP)
- ✓ organiser ou administrer un comptoir d'impôts gratuit du PCBMI ou du SAIPB et fournir gratuitement des services de production de déclarations de revenus
- ✓ produire par voie électronique un minimum de 10 déclarations de revenus pour les particuliers admissibles
- ✓ compter au moins deux bénévoles
- ✓ avoir un compte bancaire dans une institution canadienne qui accepte le dépôt direct
- ✓ être un organisme à but non lucratif, un organisme de bienfaisance ou un groupe communautaire

### Votre organisme ne doit pas appartenir aux catégories suivantes:

- ✗ Bureaux de députés fédéraux ou provinciaux
- ✗ Bureaux de conseillers municipaux
- ✗ Organismes non communautaires ou non bénévoles qui ont un but lucratif

### Organiser un comptoir d'impôt gratuit vous intéresse?

Si votre organisme communautaire voudrait administrer un comptoir d'impôt gratuit, allez au [canada.ca/impots-benevoles](https://canada.ca/impots-benevoles) pour de plus amples renseignements.

Pour devenir un organisme participant ou un bénévole au Québec, veuillez consulter [revenuquebec.ca/benevoles](https://revenuquebec.ca/benevoles).

Pour en apprendre plus sur la Subvention du PCBMI, consultez [canada.ca/subvention-comptoirs-impots-gratuits](https://canada.ca/subvention-comptoirs-impots-gratuits).

**Autres questions?** Notre équipe sera ravi de vous aider! Contactez [CVITPGrantG@cra-arc.gc.ca](mailto:CVITPGrantG@cra-arc.gc.ca).

### Comment faire demande?

Un organisme admissible peut faire demande pour la [subvention en ligne](#) en ligne entre le **1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2025**.

Le financement se fera à l'**automne 2025**.

